

DEPARTEMENT DU NORD

**ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-148

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise DA-DPA-LOCATRA 1, rue du Dronckaert 59223 RONCQ et afin de garantir le bon déroulement des travaux de construction gaz 4, rue d'Esquelbecq à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte à 30 km/h et le stationnement sera interdit, **au droit des travaux**, 4, rue d'Esquelbecq RD17, et ce, **à partir du 15 juillet 2024 et jusqu'à la fin du chantier estimé à 21 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DA-DPA-LOCATRA et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DA-DPA-LOCATRA et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
DA-DPA-LOCATRA

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Madame la Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 10 juillet 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 10/07/2024

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Floumi DEHARDT

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Floumi DEHARDT